

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 25 FÉVRIER 2025 à 20h00

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle de Conseil Municipal sous la présidence de Madame Florence BOULLIER, Maire.

La convocation a été adressée le 20 février 2025.

Étaient présents : Florence BOULLIER, François LIARD, Karine LATOUCHE, Jean Yves PROUST, Monique MARCHE, Jean Claude RICHARD, Julien GAURON, Christophe JEANPIERRE BERRAUD, Laetitia JEANPIERRE BERRAUD, Florent MARTIN, Janine PERROT, Christophe BRETON, Alain IZOPET

Étaient excusés : Fabienne BAUDON donne pouvoir à Jean Yves PROUST, Evelyne DAVID donne pouvoir à Florent MARTIN, Jessy GONET, Marie Pierre DUBOIS-BOUGREAU donne pouvoir à Janine PERROT, Anne MOLVEAU donne pouvoir à Alain IZOPET

Étaient absents : Fiancée-Gernavey BANTABA

Secrétaire de séance : Monique MARCHE

Intervention de Julien BENIGNA pour le transfert de compétences de l'assainissement à la CCTVV

Madame le Maire présente M. BENIGNA qui intervient pour présenter le transfert des compétences de l'eau potable et de l'assainissement.

Après avoir présenté son parcours professionnel (chez Véolia eau, SAUR et auprès de deux autres communautés de communes), un aperçu général est présenté sur des diapositives.

Le transfert assainissement est ensuite détaillé pour la commune de St Epain en indiquant que les contrats en cours seront repris en l'état (Satese 37 et DSP avec la société SAUR jusqu'au 31/12/2028). L'avantage de gérer la compétence à l'échelle intercommunale est de pouvoir ouvrir le champ des possibles sur le mode de gestion. En effet il pourra être étudié une reprise en régie pour maîtriser les tarifs, ou encore une régie couplée à une prestation de services. Aujourd'hui la seule solution étant la DSP.

Un service d'astreinte intercommunal sera créé pour les services eau et assainissement, joignable 24h/24 et 7 jours/7.

S'agissant de la compétence eau potable, il en est de même pour les contrats en cours qui seront repris en l'état, ainsi que les possibilités de changer de mode de gestion à la fin du contrat de DSP et la création d'un service d'astreinte.

Il est fait état également des nombreuses interconnexions en canalisations qui existent aujourd'hui sur le territoire de la CCTVV et les possibilités de mailler le réseau du périmètre syndical avec celui des communes voisines (Ile Bouchard par exemple pour la commune de Cruzilles).

M. Liard demande quel sera l'avenir du syndicat. Julien Benigna répond que dans le cas d'un transfert de compétence eau potable le syndicat est appelé à disparaître.

Développement des enjeux à venir au niveau de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à compter de 2026. En effet les subventions seront minorées voire supprimées si les compétences ne sont pas transférées à la Communauté de Communes. Ceci pourrait donc être regrettable pour les habitants qui devront financer davantage au moyen du prix de l'eau et de l'assainissement les investissements.

Par ailleurs la réforme des redevances de l'AELB met en difficulté les communes et syndicats en les pénalisant par le biais de coefficients de performance dès lors que les données ne sont pas renseignées sur le site de l'observatoire de l'eau (ou en cas de dysfonctionnement des installations).

Concernant le prix de l'eau et la mise en place d'une convergence tarifaire, les élus pourront choisir la durée de cette convergence qui se situe en général entre 7 et 10 ans. Nous voyons que la commune de St Epain est la 8^e commune la plus chère du territoire et que le transfert de compétence sera forcément garant d'une maîtrise des tarifs.

La présentation se termine par une démonstration du logiciel de supervision, permettant de recevoir les alertes en temps réel sur les infrastructures (stations d'assainissement ou d'eau potable, postes de pompage, etc ...). Par ailleurs il permet de consulter l'état des différents indicateurs en temps réel. Un accès pourra être créé aux élus intéressés dès lors que l'outil sera mis en place.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 21 JANVIER 2025

Le procès-verbal a été transmis à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, adopte le procès-verbal de la séance précédente.

Convention avec la Fédération Française de Randonnée pour la réhabilitation des chemins pédestres

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de la réhabilitation des chemins de randonnées, la commune travaille conjointement avec la Fédération Française de Randonnées.

Celle-ci a présenté deux sentiers à réhabiliter et baliser.

Des panneaux en lien avec l'inventaire de la biodiversité communal seront installés.

Une subvention à hauteur de 50% a été obtenue du département.

Madame le Maire présente les missions de chacune des parties répertoriées dans la convention :

ARTICLE 2 : MISSIONS ET OBLIGATIONS DU COMITE

Le Comité s'engage à :

- Procéder au relevé GPS des tracés de tout ou partie des itinéraires figurant à l'article 1 ;
- Procéder à l'effacement d'anciennes traces de balisage (débalisage) qui ne seraient plus aux normes ou obsolètes en raison d'une modification du tracé du circuit (selon tarif en vigueur au Comité) ;
- Assurer l'entretien du balisage selon les procédés qui seront autorisés (peinture, plaquette sur jalon, pose d'autocollant, etc.), le dégagement du support, le débroussaillage léger, la coupe de la végétation pour dégager le marquage et le remplacement du balisage ;
- Assurer une veille de la signalétique directionnelle et transmettre les éventuelles anomalies à la Commune ;
- Informer la Commune du planning de réalisation des opérations de vérification et de balisage, au moins une semaine avant leur réalisation ;
- Envoyer un rapport des actions réalisées sur les itinéraires de l'Article 1 au référent de la Commune;
- Veiller au respect de la charte officielle du Balisage et de la Signalisation de la Fédération en vigueur par ses baliseurs.
- S'il est nécessaire de poser des équipements complémentaires pour le balisage (tels que plots, jalons, mats directionnels, panneau de traversée de route ou panneau Longer la route), ces équipements feront l'objet d'un devis qui devra être signé par la Commune pour que les travaux soient réalisés.

Ces missions seront réalisées selon un planning biennal.

ARTICLE 3 : MISSIONS ET OBLIGATIONS DE LA COMMUNE

La Commune s'engage à :

- Rémunérer le Comité au montant et selon les modalités précisées à l'article 6 de la présente convention ;
- Réaliser le gros entretien, c'est-à-dire les travaux lourds ponctuels (gros débroussaillage, élagage, fauchage, création et busages de fossés, etc.), ainsi que la mise en place d'équipements (escabeaux, chicanes, etc.) sur la base des propositions du Comité ;

- Entretien et remplacer si besoin, les panneaux directionnels installés sur les itinéraires sur la base des propositions et remontés du Comité chargé de la surveillance de l'état des équipements des itinéraires listés Article 1 ; cette mission pourra être réalisé par le Comité après accord de la Commune,
- À réaliser tout autre acte de maintenance et entretien des sentiers qui relève de sa compétence et qui ne sont pas pris en charge par les bénévoles et les personnels de terrain.
- Proposer au Conseil départemental l'inscription officielle au PDIPR des sentiers supports des itinéraires concernés par la présente convention.

Monique MARCHE demande la possibilité de créer un circuit vers « Le Gros Buisson » mais du fait que ces chemins sont privés, cela n'est pas possible.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention avec la Fédération Française de Randonnée pour la réhabilitation des sentiers pédestres et autorise Madame le Maire signer cette présente.

Convention avec l'association de la Vallée de Courtineau pour l'utilisation de la maison troglodyte

Madame le Maire fait part qu'à la suite de l'achat de la maison troglodyte sise Vallée de Courtineau et à sa réhabilitation par Cofiroute, il convient de la mettre à disposition aux associations moyennant une convention définissant les termes de son prêt ou de sa location.

Celle-ci sera principalement faite pour des activités déclarées (associations, entreprises etc...).

Christophe JEANPIERRE-BERRAUD demande si l'aspect sécurité a été validé par un organisme de contrôle : nombre de personnes autorisées, dégagement en cas de sinistre etc...

Madame le Maire propose de reporter cette convention lors d'un prochain conseil municipal et de contacter des organismes de contrôle afin d'obtenir un rapport.

Convention avec « Les Mondes de Louise » pour la mise à disposition de bâtiments communaux historiques

Madame le Maire explique le projet de Madame LEGER, « Les Mondes de Louise » pour des balades contées dans le centre bourg durant l'été, à partir de juin tous les mardis soir et quelques samedis matin.

Celle-ci serait amenée à visiter des lieux communaux en intérieur : l'église et la salle Jeanne d'Arc.

Le nombre de personnes visées serait au minimum de 15, sans nombre maximum défini sur le projet.

Monique MARCHE demande à ce que les visites de la sacristie et du clocher de l'église soient interdites.

Les clés des lieux visités seraient à prendre à la mairie les mardis et à restituer dans la boîte aux lettres, le soir, après chaque visite.

Madame le Maire propose de définir un nombre de participants à hauteur de 49 personnes maximum.

Il est proposé d'instaurer un tarif de 240€ pour la saison afin de participer aux frais d'entretien des lieux.

Le projet a été approuvé par le conseil municipal, et une convention entre les deux parties sera rédigée lors d'un prochain conseil municipal pour formaliser l'accord.

Convention d'exploitation avec le Syndicat des Rivières Val de Vienne

Le point est reporté.

Convention avec le Syndicat d'Energie d'Indre et Loire pour l'accompagnement d'un économe de flux

Madame le Maire présente une proposition de convention avec le SIEIL pour l'accompagnement d'un économe de flux dans le programme ACTEE CHENE.

Celui-ci pourrait étudier les bâtiments, réaliser des analyses économiques potentielles, aider sur les recherches de demandes de subventions et accompagner dans le cadre des travaux de rénovation énergétique des bâtiments.

Le coût administratif est pris en charge par la communauté de commune et la commune aura à payer 18€/l'heure travaillée par l'économiste de flux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte la convention avec le SIEIL pour l'accompagnement d'un économiste de flux et autorise Madame le Maire à signer celle-ci.

Rénovation de la salle des fêtes : choix de l'organisme bancaire pour l'emprunt

Madame le Maire rappelle que quatre organismes bancaires ont été consultés concernant la réalisation d'un emprunt pour les travaux de rénovation de la salle des fêtes.

Madame le Maire informe que trois offres nous ont été transmises : le Crédit Agricole, la Banque Populaire et la Banque des territoires.

Le Crédit Mutuel n'a pas répondu à notre sollicitation.

Madame le Maire présente ci-après les offres selon le tableau ci-dessous pour un emprunt de 500 000€ sur 25 années :

	Crédit Agricole	Banque Populaire	Banque des Territoires
Taux	3.38%	4.24%	3.70%
Frais de dossier	750 €	1 000 €	300

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de réaliser auprès du Crédit agricole, un emprunt d'un montant de 500 000€ et dont les caractéristiques sont les suivantes et d'autoriser Madame le Maire à signer les documents afférents à la réalisation de cet emprunt.

Adhésion au Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement

Madame le Maire rappelle le point reporté lors du dernier conseil municipal concernant l'adhésion au CPIE.

Pour donner suite, un rendez-vous a eu lieu avec le directeur du centre afin d'exposer les missions telles que : animation auprès des écoles, subvention pour la plantation de haie etc...

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'adhérer au CPIE pour un montant annuel de 30.00€.

Demandes de subventions

Madame le Maire informe ses collègues que des demandes de subventions sont parvenues en mairie de la part de :

- **Comice du Monde Rural** : 0.10€/habitant
- **Ecole du Couvent** : 8 enfants de Saint Epain
- **MFR d'Azay le Rideau** : 6 élèves de Saint Epain
- **CMA de Joué-les-Tours** : 2 élèves de Saint Epain
- **Souvenir Français** : subvention 2025
- **Protection Civile** : subvention 2025
- **Groupe de Secours Catastrophe Français** : urgence Mayotte
- **AFM Téléthon** : subvention 2025

Après l'exposé entendu, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder les subventions telles que :

Comice du Monde Rural	151.80€ (1518*0.10)
Ecole du Couvent	NON
MFR d'Azay le Rideau	NON
CMA de Joué les Tours	NON
Protection Civile	NON

Groupe de Secours Catastrophe Français - urgence Mayotte	300€
AFM Téléthon	NON

Questions diverses :

- Madame le Maire informe le Conseil des courriers reçus concernant l'installation des panneaux dans la Vallée de Courtineau et la Vallée de Souvres, à la suite de l'adressage. Après échanges avec la Maison des Maires, il apparaît que la commune est en droit de maintenir ces dénominations, et qu'aucune raison historique ne justifie un changement de nom. Par ailleurs, le maire de Sainte-Maure-de-Touraine a été informé de ces installations avant leur mise en place.
- Madame le Maire fait lecture d'un mail reçu de Monsieur LATOUCHE concernant un danger suite à l'installation de poteaux (équipés de vis posées à l'horizontal dépassant de plusieurs centimètres) sur le domaine public par un particulier au lieu-dit « Les Masnières ».
- Madame le Maire fait un point sur Village d'avenir concernant l'opération façade. Un rendez-vous avec les ABF a eu lieu. Une étude par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires va être réalisée afin de définir un cahier des charges précisant le périmètre, les matériels à utiliser etc...
- Alain IZOPET signale que l'eau ruisselle lors de forte pluie sur la route entre l'Homelaye et la Deniserie.
- Monique MARCHE rappelle les prochaines conférences :
 - Conférence guerre 1915, le 26/02/25
 - Conférence guerre année 1916, le 07/05/25
- Madame le Maire informe de la demande de mise en disponibilité de Madame DEMAREST, adjoint du patrimoine. Des candidats ont été reçus. Deux d'entre eux ont des profils intéressants. Le candidat choisi commencera début mars 2025.
- Madame le Maire explique qu'au vu du travail des agents techniques, un auto-entrepreneur viendra aider quelques jours par semaine.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire prononce la clôture de la séance à 22h50.

Le Maire,
Florence BOULLIER



